

Haidong Gumdo

SABRE TRADITIONNEL CORÉEN



www.ecole-taekwondo.ch

HAIDONG GUMDO

Le Haidong Gumdo est l'art traditionnel du sabre coréen.

HAI (海) fait référence à la mer

DONG (東) à l'est

GUM (劍) signifie «épée»

DO (道) signifie la (bonne) voie



Haidong Gumdo signifie littéralement la voie du sabre du pays de la mer de l'Est et peut être interprété comme **la voie du sabre traditionnel Coréen**.

Le Haidong Gumdo est un art martial **très complet** : il comprend travail de méditation, respiration, combat, enchainements codifiés, coupes sur divers supports et formes chorégraphiées.

Cet art martial, ouvert à tous, permet de progresser dans la **compréhension de soi-même et des autres**.

Loin de tout esprit de compétition, le Haidong Gumdo vise au **bien-être physique et spirituel** de chaque pratiquant dans une ambiance de travail respectueuse.

PHILOSOPHIE

Le Haidong Gumdo est basé sur des **valeurs** telles que la loyauté, l'amour, l'ordre et la justice. Sa pratique permet de travailler le **corps** (force, vitesse, équilibre, endurance) mais aussi **l'esprit** (courage, esprit critique, respect, modestie).

MATERIEL

La tenue est appelée **Dobok**, ce qui signifie littéralement «vêtement de la voie». Il n'est pas nécessaire pour les premiers entraînements qui peuvent être suivis en training (pantalon long et T-shirt). Les **sabres d'entraînement** sont mis à disposition des pratiquants pour les premiers entraînements.

MATERIEL ET PRIX

	Taille	Prix
Dobok Noir	jusqu'à 150	CHF 130.-
	dès 160	CHF 160.-
Mok-gum (sabre en bois)	70 / 80 / 90 / 100	CHF 45.-
Housse	70 / 80 / 90 / 100	CHF 15.-

LIEU ET HORAIRES

COURS À LAUSANNE : ÉCOLE EGLANTINE/CHEMIN DE MESSIDOR 3

Groupes	Jours	Horaires
Enfants (dès 7 ans)	mardi	17h30 - 18h30
Adultes (dès 15 ans)		19h00 - 20h30

CONDITIONS

PRÉAMBULE

Chaque futur élève a droit à **deux séances d'essai sans engagement** (en cas d'inscription, la période d'essai sera comptabilisée dans la facturation des cotisations à payer).

ADHÉSION (possible en cours de semestre)

Chaque nouvel élève remplit une déclaration d'adhésion et s'acquitte de la finance d'inscription et de la cotisation pour le semestre en cours.

FINANCE D'INSCRIPTION

CHF 50.- / 1 fois

COTISATIONS

Les cotisations sont payables au plus tard le 10 janvier pour le premier semestre et le 30 juin pour le deuxième semestre. Elles sont dues également pendant les vacances et autres absences.

Des arrangements pour paiements fractionnés sont possibles sur demande.

Tarifs	1 ^{er} semestre (jan. - juin)	2 ^e semestre (sept. - déc.)
- de 16 ans	CHF 480.-	CHF 320.-
16 - 20 ans, étudiants, apprentis, chômeurs, ceintures noires	CHF 540.-	CHF 360.-
Dès 20 ans	CHF 600.-	CHF 400.-

Réduction de CHF 20.- par mois pour les membres de l'Ecole Kim Taekwondo Lausanne, Morges, Gland, Perroy.

CONDITIONS (SUITE)

FAMILLE

Une seule finance d'inscription est à payer. Pour deux membres d'une même famille, les cotisations sont dues à 100%. Dès le troisième membre, le(s) cadet(s) ne paie(nt) plus que le 50%. (famille = père, mère, frère, sœur).

REMBOURSEMENT

Le remboursement de cotisations peut se faire pour raisons médicales uniquement et sur présentation d'un certificat médical de plus de deux semaines.

Dans le cas où nos cours devraient être arrêtés sur ordre des autorités communales, cantonales ou fédérales, ou pour toute autre situation indépendante de notre volonté, l'Ecole Kim Taekwondo devra mettre en place, dans la mesure du possible, des mesures compensatoires pour rattraper les cours qui n'auront pas pu avoir lieu. De telles situations ne donnent pas droit à un remboursement.

Les membres qui ne pourraient pas profiter des mesures compensatoires pour des raisons personnelles, n'auront pas droit à d'autres compensations.

DÉMISSION

Les démissions sont faites par écrit. Elles peuvent se faire pour le 31 décembre et/ou pour le 30 juin. Le cachet de la poste et/ou la date de réception du courriel faisant foi.

Le contrat d'adhésion est à tacite reconduction, ce qui signifie qu'il sera reconduit automatiquement si vous ne nous informez pas par écrit dans les délais impartis (pour le 31 décembre et/ou pour le 30 juin) de votre souhait de démissionner. Aussi, sauf avis contraire de votre part, l'inscription sera reconduite automatiquement pour le semestre suivant et les cotisations restent dues.

TENUE

La tenue traditionnelle de Haidong Gumdo (Dobok) est obligatoire. Toutefois, pour les premiers mois, une tenue de gym (pantalons longs, t-shirt, pieds nus) est autorisée.

LICENCE

Lors du premier examen, chaque élève doit s'affilier à l'Association suisse de Haidong Gumdo et payer une licence qui sera à renouveler chaque année.

COMPORTEMENT

La Direction de l'Ecole Kim Taekwondo/Cheonma Dojang exige de la part de ses élèves, un comportement correct suivant les règles du Haidong Gumdo, dans et hors des cours.

Instructeur: Patrick Porqueddu

Patrick Porqueddu, instructeur de Taekwondo 6e dan et responsable de l'Ecole Kim Taekwondo dans le canton de Vaud depuis 1995 s'est formé auprès de **Maître Lee Chul-Kyung** dès le printemps 2017. Maître Lee Chul-Kyung après avoir contribué au développement de la discipline en Suisse alémanique cherchait à introduire le Haidong Gumdo en Suisse romande. Il a proposé à Patrick Porqueddu de se former aux techniques du sabre coréen avec l'objectif d'ouvrir une école à Lausanne. Après avoir passé son premier niveau de ceinture noire en mars 2018, celui-ci a ouvert le premier Dojang d'Haidong Gumdo de Suisse romande en septembre de la même année.



09.2020 version 3

Cheonma Dojang

Patrick Porqueddu

Avenue Druey 9 (bureau)

1018 Lausanne

+41 79 212 73 20

info@ecole-taekwondo.ch

www.ecole-taekwondo.ch